CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Core FRC 3303

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 16 fructidor, l'an 6 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

La loi du 14 thermidor de l'an 5, portant établissement de la contribution personnelle, somptuaire et mobilière, fut à peine publiée, que des réclamations

2 IX 98

nombreuses se firent entendre de toutes parts. Les difficultés qui se sont élevées sur la rédaction des rôles les ont fortifiées ; les suites qui résultent de sa mise en recouvrement ne permettent plus de se dissimuler la nécessité de prévenir les inconvéniens majeurs qui résulteroient d'une plus longue persévérance. La loi du 14 thermidor se ressent des circonstances dans lesquelles elle fut portée ; elle appartient à ces temps malheureux dans lesquels l'on n'accordoit rien au trésor public, où l'on ne faisoit de fonds qu'en apparence, et pour ajouter des difficultés sur des difficultés.

Le Directoire exécutif vous a fait connoître, par son message du premier messidor, qu'il pensoit que la contribution personnelle, fixée à 60 millions de francs pour l'an 5, et à 50 pour l'an 6, devoit être réduite à trente millions. Vous avez adopté cette proposition. Les observations faites sur l'avenir s'appliquent également au passé, parce que les paiemens effectués sur la contribution personnelle de l'an 5, ne s'élevant qu'à 25 millions, ce qui ne fait que le tiers de la somme à recouvrer, à cause des centimes additionnels ; et ceux de l'an 6 à 5 millions environ, ce qui ne fait que le onzième du montant total de l'exercice ; il reste à acquitter une somme qui est évidemment au-dessus de ce qu'on peut retirer de cette nature de contribution. Votre attention a déja été appelée sur cet objet ; le Directoire exécutif vous invite à le regarder comme très-urgent. Le taux excessif de la contribution paralyse le recouvrement de ce qui pourroit être recouvré, si elle étoit réduite à une juste proportion. Cet avantage une fois obtenu, les citoyens s'empresseroient de porter leurs fonds chez le percepteur, tandis que, dans l'état actuel, presque tous les citoyens, cruellement vexés par le vice de la répartition, sont obligés de se mettre en réclamation.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Le Directoire exécutif vous invite, citoyens représentans, à prendre l'objet de ce message en grande considération ; il vous invite sur-tout à considérer que la diminution à faire sur la contribution personnelle exige un remplacement prompt et assuré sur quelque mode de perception moins onéreux et mieux départi.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, TREILHARD.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, *signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 6.